COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4529, rue Clark, Montréal, Québec H2T 2T3 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Un autre budget sans hausse de la taxe tabac
Le gouvernement ignore le contexte favorable à une hausse de la taxe tabac et laisse toute la marge de manœuvre aux cigarettiers

Montréal, mardi 28 mars 2017 — La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** déplore l'absence de nouvelles taxes sur le tabac dans le **budget provincial 2017-2018**, le troisième consécutif sans hausse de la taxe d'accise sur le tabac. La **Coalition** réclamait une hausse de **5,00 $** la cartouche de 200 cigarettes,[1,2] calculant qu'une telle hausse résulterait en plusieurs milliers de fumeurs en moins et près de 150 millions de dollars de revenus annuels supplémentaires.

« La décision de ne pas hausser les taxes tabac nous laisse extrêmement perplexes. Le gouvernement se doit de fournir les raisons derrière ce choix, alors qu'il confirme dans son budget que la contrebande est stable depuis au moins six ans[3] *et, ce, malgré trois hausses de taxes pendant cette période. En effet, toutes les conditions sont favorables à une hausse de la taxe tabac: les taxes au Québec sont les plus basses au pays, la contrebande se maintient à moins de 15 % du marché et, ce qui est le plus parlant, l'industrie augmente elle-même ses prix de montants supérieurs aux hausses de taxes, »* explique **Flory Doucas**, **porte-parole de la Coalition.**

Avec les hausses récentes en **Colombie-Britannique** (1,60 $ le 21 fév.), en **Saskatchewan** (4,98 $ le 22 mars) et au **Nouveau-Brunswick** (6,52 $ le 1 fév.), le **Québec** manifeste un retard de plus en plus prononcé, soit un écart de plus de 26 $ la cartouche par rapport à la *moyenne* des taxes dans les autres provinces.

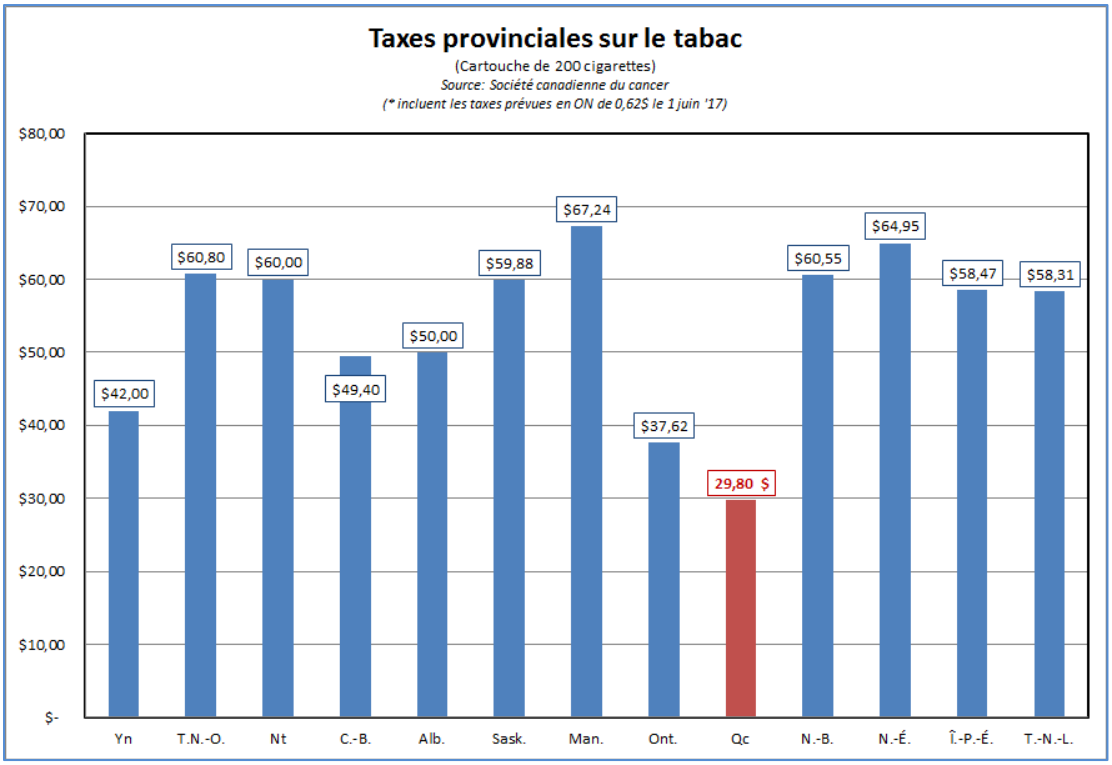

« En omettant d'instaurer une hausse de la taxe sur le tabac, le gouvernement tourne le dos aux fumeurs qui auraient cessé de fumer en raison d'une hausse soudaine du prix via la taxation, » s'insurge **Flory Doucas**, **porte-parole de la Coalition.**

L'existence d'une marge pour augmenter la taxe tabac était clairement démontrée par le fait que les fabricants augmentent eux-mêmes leurs prix depuis 2014. En effet, selon de nouvelles données sur le prix de gros des cigarettes de **Santé Canada**, les fabricants ont augmenté le prix de vente de gros de **4,60 $** par cartouche depuis 2014[4], ce qui leur a généré 156 millions de dollars en revenu additionnels.

« La décision de ne pas hausser la taxe sur le tabac représente un cadeau de quelque 150 millions de dollars à l'industrie du tabac et une perte du même montant pour les contribuables qui, eux, sont pris avec la facture des soins de santé causés par les produits mortels de cette même industrie, » explique la **porte-parole**.

Hypocrisie : une stratégie gagnante au Québec

« Il semblerait que l'hypocrisie s'avère une stratégie gagnante pour l'industrie du tabac au Québec: pendant que le gouvernement laisse stagner la taxe tabac face aux cris d'alarme concernant la contrebande, les fabricants augmentent discrètement leurs prix et, ce, depuis plus de deux ans et demi. Grâce à ce budget, les cigarettiers pourront continuer de s'emparer de la marge de manœuvre disponible, autant pour renflouer leurs coffres que pour manipuler les prix de manière à favoriser le tabagisme ». (Voir « L'industrie manipule ses prix pour atténuer l'impact des taxes »[5].)

La **Coalition** tient à rappeler qu'un document interne d'**Imperial Tobacco**[6] récemment obtenu via un sonneur d'alerte anonyme démontre que l'industrie instrumentalise l'enjeu de la contrebande dans le cadre d'une vaste stratégie de relations publiques ayant pour objectif de refroidir toute volonté politique à augmenter les taxes. Le document confirme également que certaines associations « de détaillants » œuvrant au **Québec** ne sont en réalité que des groupes-façade de l'industrie mis sur pied pour déployer cette stratégie. Il s'agit de l'**Association canadienne des dépanneurs en alimentation** et de la **Coalition nationale contre le tabac de contrebande**.

- 30 -

Entrevues : **Mme Flory Doucas**, codirectrice et porte-parole, CQCT: 514-598-5533; 514-515-6780 (cell.)

*Quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc., ont endossé les mesures réclamées par la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Fondée en 1996, les principaux objectifs de la Coalition incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.*

[1] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, *Il est temps de hausser la taxe provinciale sur le tabac*, 2016. http://www.cqct.qc.ca/Communiques_docs/2016/PRSS_16_10_18_Appui_Hausse_Taxes.pdf

[2] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, *Pour un encadrement fiscal optimal et cohérent en matière de tabac, incluant une politique de prix robuste*, mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2017-2018, 2017. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2017/MEMO_17_01_29_ConsultationPrebudgetaire_PolitiquePrix_FINAL_V2.pdf

[3] « *Grâce, entre autres, aux actions d'ACCES tabac, la part de marché des produits de la contrebande de tabac est passée de près de 30 % en 2009 à moins de 15 % en 2015, et ce, malgré le fait que la taxe spécifique sur les produits du tabac ait augmenté durant cette période.* », **Gouvernement du Québec**, *Budget 2017-2018*, renseignements additionnels, page B.9 et tableau à la page B.10. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/Budget1718_RenseignementsAdd.pdf

[4] Les données de **Santé Canada**, colligées et analysées à partir des renseignements fournis par les fabricants en vertu du *Règlement sur les rapports relatifs au tabac*, comptabilisent le volume de ventes et la valeur moyenne des prix de gros des cigarettes vendues à l'échelle du Canada. Dans le cadre de l'analyse accompagnant les données, le « prix de gros » comprend le prix du fabricant (prix pour les détaillants) ainsi que la taxe d'accise fédérale. Selon le tableau de **Santé Canada**, le prix est passé de 0,082 $ par cigarette en 2014 à 0,105 $ par cigarette en 2016, soit une augmentation de 0,023 $ par cigarette ou 4,60 $ par cartouche de 200 cigarettes (0,023 $ X 200 = 4,60 $). N.b. Le prix de gros n'inclut ni les taxes provinciales ni la marge de profits des détaillants, qui s'ajoutent aux prix de gros pour constituer le prix de détail. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2017/STAT_17_03_09_SanteCanada_Donnees_PrixDeGros_Cigarettes_Qc.pdf

[5] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac,** *L'industrie manipule ses prix pour atténuer l'impact des taxes - Des marques de cigarettes dans les dépanneurs québécois à peine plus chères qu'il y a dix ans*, 2017. http://www.cqct.qc.ca/Communiques_docs/2017/PRSS_17_03_15_Segmentation_des_prix.pdf

[6] **Imperial Tobacco Canada**, *CORA AIT Strategy: Raising Public Awareness & Demanding Government Action*, 2012. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/INDU_12_08_00_ImperialTobacco_CORA_strategy.pdf